



ETUDE GEOTECHNIQUE

Projet de lotissement de 13 lots
PHASE PRINCIPE GENERAUX DE
CONSTRUCTION (G1 PGC)

Voirie de desserte
PHASE AVANT-PROJET (G2 AVP)

Lotissement de 13 lots

Lotissement "Les Berges du Saint Lautier"
- rue de Foucaud

Montlaur (31)

Projet réalisé par
SEE TY - 31



Référence / Indice	Intervention	Document	Etabli par	Contrôlé par
AQU21E059GA	16/06/21	01/07/21	Vincent DOMEQ	Philippe BOISSIER

Sommaire

1	Introduction	3
2	Mission.....	4
3	Description du projet soumis à l'étude	5
4	Enquête documentaire	7
4.1	Situation, relief, paysage et géologie	7
4.2	Vue aérienne.....	8
4.3	Risques naturels	8
5	Investigations Géotechniques	9
5.1	Prospection visuelle et enquête sur site.....	9
5.2	Sondages et prospections.....	10
5.1	Géophysique.....	11
5.2	Sondages.....	11
5.3	Prélèvements de sols.....	11
5.4	Essais sur matériaux prélevés	12
6	Synthèse	16
6.1	Projets d'habitation.....	16
6.2	Voirie.....	20
7	Conclusion	24
8	Annexes	25

1 INTRODUCTION

Intervenants

	Coordonnées		
Maître d'ouvrage	SEE TY - 31		
Entreprise / Constructeur	SEE TY - 31		
		Devis le	Commande
Client	SEE TY - 31	17/05/2021	18/05/2021

Avertissement

Pour la bonne compréhension de ce rapport il est demandé de consulter les annexes.

Toute modification apportée au projet devra nous être signalée pour réexamen et éventuellement modification des conclusions. Il est conseillé de réaliser une étude béton armé pour une bonne exploitation de ce rapport.

Assurances

Fimurex a souscrit un contrat d'assurance professionnelle BTP Ingénierie, économie de la construction auprès de la SMA Courtage. N° souscripteur : C28101N ; n° contrat : 7356000 / 002 66408/26

Remarque

Les ingénieurs d'ARMASOL sont à la disposition du Maître d'ouvrage et des différents corps de métiers pour tous renseignements ou explications complémentaires sur le rapport ou ses conditions d'utilisation.

2 MISSION

Objectif

- Etude de sol pour l'aménagement d'un lotissement de 13 lots.

Documents et plans reçus

- pour le site : plan de situation, plan local ou cadastral, plan de découpage.

Contenu (Norme NF P 94 500 novembre 2013)

Investigations

- Sondages et prospections conformes au devis.
- Concerne : l'ensemble du lotissement.
- Hors mission : l'emprise inaccessible.

G1 ES

G1 PGC

- **Concerne** : les lots à bâtir et la voirie de desserte.

G2 AVP

- Concerne : le pré-dimensionnement de la structure de chaussée de la voirie de desserte.

Exclu de l'étude :

- diagnostic pollution du site.
- étude hydrogéologique (évolution de la présence d'eau, suivi des nappes...).
- toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques.

Voir les conditions d'utilisation du rapport ainsi que les limites et pertinence des informations concernant l'eau en annexes et chapitre 7 paragraphe drainage.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

Projets d'habitations

- **Niveau bas** : sur vide sanitaire ou dallage, indéterminé au stade de l'étude.

Cote(s)

- Altimétrie des projets non définie au stade actuel de l'étude.

Terrassements induits pour tout le projet (hors fondations)

- Compte tenu de la topographie du site, les terrassements ne seront pas importants (< 1 m).

Assainissement envisagé (hors étude) : pour chaque lot, les eaux usées et eaux pluviales seront rejetées aux réseaux du lotissement à créer.

Projet de voirie

- **Type : voirie de desserte à faible trafic** (trafic compris entre 0 et 9 PL/jour/sens)

Terrassements induits pour tout le projet (hors fondations)

- Compte tenu de la topographie du site, les terrassements ne seront pas importants (< 1 m).

4 ENQUETE DOCUMENTAIRE

4.1 SITUATION, RELIEF, PAYSAGE ET GEOLOGIE

Situation

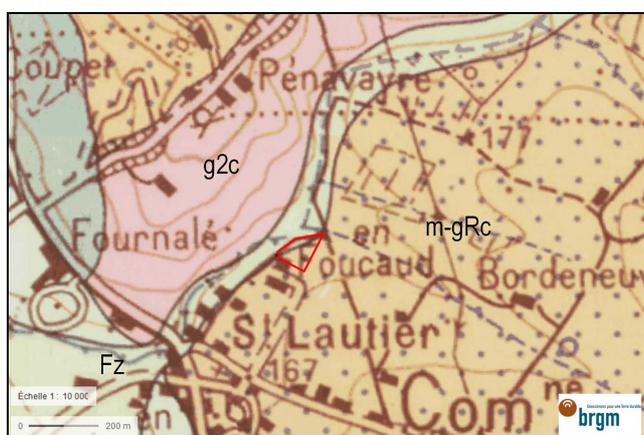
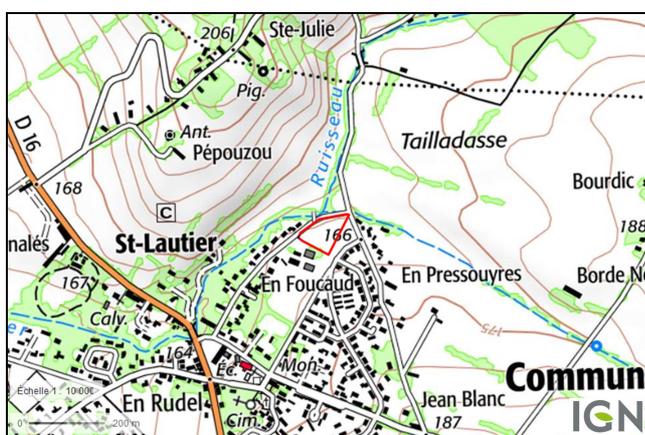
Adresse : Lotissement "Les Berges du Saint Lautier" - rue de Foucaud - Montlaur (31)

Coordonnées GPS : Lat. = 43,491866 Long. = 1,572858

Altitude moyenne : **165 m NGF**

Topographie : le projet se situe dans un vallon

Eau : le ruisseau de Passet et un cours d'eau temporaire coulent en partie nord du projet



Contexte géologique (source BRGM)

Sol(s) présent(s) sur le site d'après la carte n° 1010 :

Formations de pente, éboulis et solifluxion, formation très hétérogène argilo-limoneuse de plusieurs mètres d'épaisseur (m-gRc).

- Age : Tertiaire et Quaternaire (-65 Ma à actuel)
- Retrait-gonflement : susceptibilité moyenne (dépt 31)

Sable et grès, à cimentation calcaire plus ou moins importante, rares bancs plus marneux parfois argileux. (g2c).

- Age : stampien (sens strict) - Tertiaire inf. (paléogène -65 à -23 Ma)
- Retrait-gonflement : susceptibilité a priori nulle (dépt.31)

Alluvions actuelles et modernes des cours d'eau secondaires, alluvions de composition pétrographique assez homogènes : limon d'inondation à éléments fins. Ce limon recouvre parfois des couches épaisses d'argile tourbeuse à débris végétaux (Fz).

- Age : holocène (et actuel) - Quaternaire récent (moins de 10 000 ans)
- Retrait-gonflement : susceptibilité moyenne (dépt 31)

4.2 VUE AERIENNE



4.3 RISQUES NATURELS

Zone sismique : très faible (1)

Plans de prévention des risques naturels recensés sur la commune :

Type du plan :	Prescrit le	Mis à l'enquête le	Approuvé le
PPR Mouvement de terrain :			
• tassement différentiel	24/06/2004	-	01/10/2013
PPR Inondation :	09/11/2007	15/06/2013	21/01/2014

Arrêtés de catastrophe naturelle publiés pour l'ensemble de la commune depuis 1982 :

Type de risque (nombre) date du dernier événement pris en compte

- Tempête (1) 06/11/1982 au 10/11/1982
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain (1) 25/12/1999 au 29/12/1999
- Inondations et coulées de boue (6) 24/01/2009 au 27/01/2009
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (5) 01/01/2016 au 30/09/2016

Aléa retrait-gonflement des argiles :

L'aléa a été requalifié par le BRGM en **exposition forte** à partir du 01/01/2020

Autres informations sur les risques :

- Inondation (pour mémoire) : Un PPRI est prescrit sur la commune mais le site n'est pas concerné

Données sur l'eau :

- pas de donnée relative à la piézométrie disponible à proximité du site.
- le site est cartographié en zone potentiellement sujette aux inondations de cave.

5 INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

5.1 PROSPECTION VISUELLE ET ENQUETE SUR SITE

Le site

Pente : régulière et inclinée de 3 à 5 % vers le nord.

Remaniements et terrassements : le site apparaît remanié localement en partie aval (présence de morceaux de brique jusqu'à 1,0 m de profondeur en P1 et P2).

Végétation : présence d'arbres de hautes tiges en limite nord de propriété.

Données sur l'eau

Présence d'eau sur le site : détectée en D1 à partir de 3,4m le jour de l'intervention



vue vB1



vue vB2

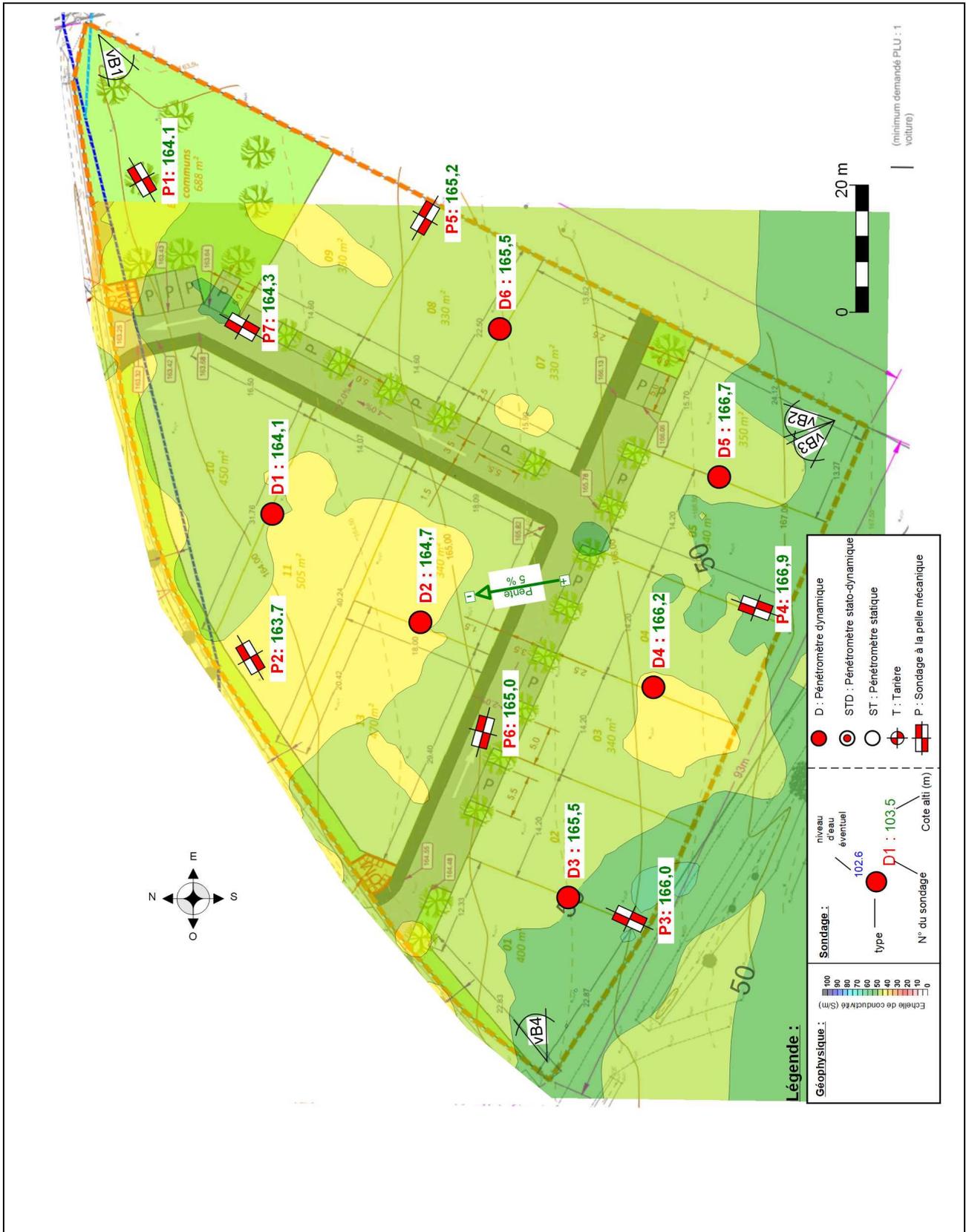


vue vB3



Vue vB4

5.2 SONDAGES ET PROSPECTIONS



5.1 GEOPHYSIQUE

Conductivité électromagnétique :

Les valeurs mesurées sont moyennes à élevées : 33 à 56 mS/m.
Les valeurs sont globalement croissantes vers le nord.

5.2 SONDAGES

Pénétromètre dynamique :

Les valeurs mesurées sont très faibles à très élevées.

Pour les argiles limoneuses (colluvions) (min : 0,8 MPa, max : 8 MPa).

Pour les sables bariolés grésifiés (molasse) (min : 8 MPa, max : 60 MPa).

Sur toute l'étude, allure ressemblante des diagrammes avec des valeurs de résistances moyennes dans les colluvions argileuses et puis moyennes à très élevées dans les sables molassiques.

5.3 PRELEVEMENTS DE SOLS



Sol : argile limoneuse marron
puits P1 : sol prélevé entre 1,0 et 2,8 m



Sol : sable bariolé grésifié
puits P4 : sol prélevé entre 1,2 et 2,5 m.

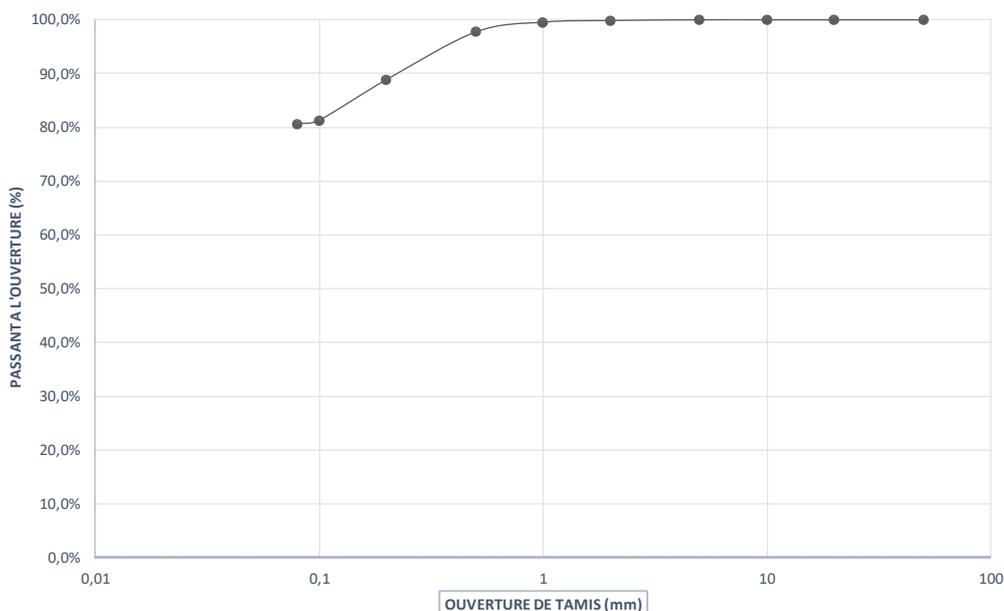
RESULTATS D'ESSAIS POUR IDENTIFICATION D'UN SOL

Sondage : P6	Profondeur : 0,5 à 0,9m	Nature: Argile brune
------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

Analyse granulométrique par tamisage à sec après lavage NF P 94-056

date de l'essai : 22/06/2021

TAMIS (mm)				100	80	50	20	10	5	2	1	0,5	0,2	0,1	0,08
PASSANT (%)				100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,9%	99,6%	97,7%	88,9%	81,3%	80,7%
REFUS (%)				0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%	2,3%	11,1%	18,7%	19,3%



D MAX (mm) **5**

fraction 0/2mm dans la fraction 0/50mm **99,9%**
fraction 0/80μ dans la fraction 0/50mm **80,7%**

Teneur en eau pondérale de l'échantillon NF P 94 050	
date de l'essai :	18/06/2021
fraction 0/50mm (Wn)	16,3%
fraction 0/20mm	-
fraction 0/0,4mm	-

Détermination de l'activité argileuse Essai au bleu de méthylène (NF P 94 068)	
date de l'essai :	22/06/2021
fract 0/5mm dans la fract 0/50mm (C)	100,0%
valeur de bleu du sol (VBS)	3,5

Indice IPI (NF P 94-078)	
Compactage : Proctor normal - Moule : CBR	
date de l'essai :	22/06/2021
densité sèche pd (t / m ³)	-
IPI	-

Limites d'Atterberg (NF P 94 051)	
date de l'essai :	22/06/2021
Limite de liquidité (méthode à la coupelle)	-
Limite de plasticité	-
Indice de plasticité (IP)	-
Indice de consistance (IC) :	-

Classification GTR : A2

Etat hydrique : -

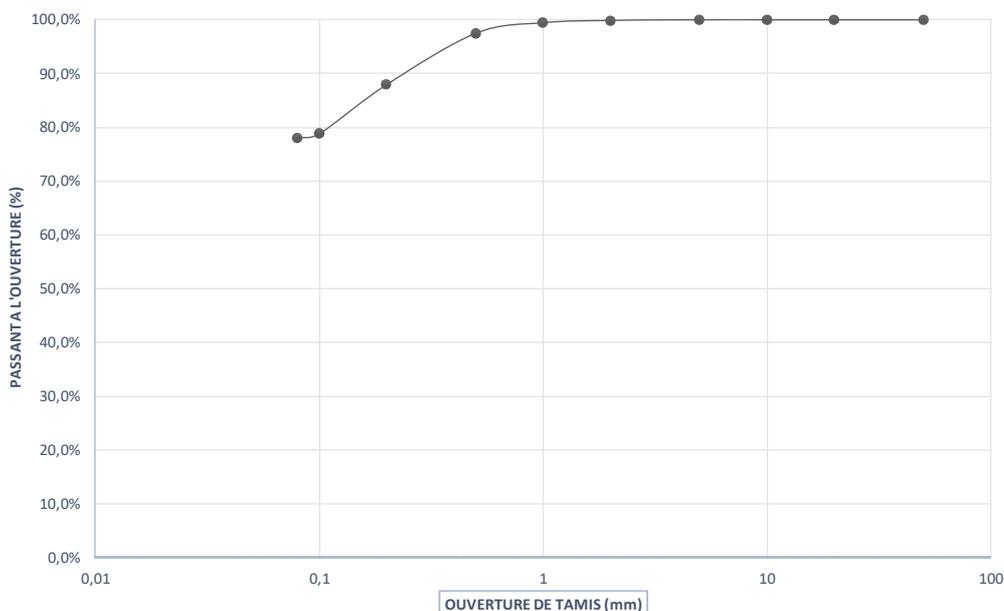
RESULTATS D'ESSAIS POUR IDENTIFICATION D'UN SOL

Sondage : P7	Profondeur : 0,5 à 0,9m	Nature: Argile brune
------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

Analyse granulométrique par tamisage à sec après lavage NF P 94-056

date de l'essai : 22/06/2021

TAMIS (mm)				100	80	50	20	10	5	2	1	0,5	0,2	0,1	0,08
PASSANT (%)				100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,9%	99,5%	97,5%	88,0%	78,8%	78,1%
REFUS (%)				0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,5%	2,5%	12,0%	21,2%	21,9%



D MAX (mm) **5**

fraction 0/2mm dans la fraction 0/50mm **99,9%**
fraction 0/80μ dans la fraction 0/50mm **78,1%**

Teneur en eau pondérale de l'échantillon NF P 94 050	
date de l'essai :	18/06/2021
fraction 0/50mm (Wn)	16,3%
fraction 0/20mm	-
fraction 0/0,4mm	-

Indice IPI (NF P 94-078)	
Compactage : Proctor normal - Moule : CBR	
date de l'essai :	22/06/2021
densité sèche pd (t / m ³)	1,78
IPI	6

Détermination de l'activité argileuse Essai au bleu de méthylène (NF P 94 068)	
date de l'essai :	22/06/2021
fract 0/5mm dans la fract 0/50mm (C)	100,0%
valeur de bleu du sol (VBS)	3,3

Limites d'Atterberg (NF P 94 051)	
date de l'essai :	22/06/2021
Limite de liquidité (méthode à la coupelle)	-
Limite de plasticité	-
Indice de plasticité (IP)	-
Indice de consistance (IC) :	-

Classification GTR : A2

Etat hydrique : m

Récapitulatif des identifications selon GTR

Echantillon		Eau / état			Granulométrie			Argilosité /plasticité							Classe	
Sondage	Profondeur	Wn (0/50mm)	Wn (0/20mm)	IPI	Dmax (mm)	0/2mm / 0/50mm	0/ 80 μ / 0/50mm	VBS	WI	Wp	IP	IC	RI	Wr	GTR	Etat hydrique
P6	0,5 à 0,9m	16,3%	-	-	5	99,9%	80,7%	3,5	-	-	-	-	-	-	A2	-
P7	0,5 à 0,9m	16,3%	-	6	5	99,9%	78,1%	3,3	-	-	-	-	-	-	A2	m

Observations :

Analyse de l'amélioration de portance apportée par un traitement à la chaux

Sondage : P7	Profondeur : 0,5 à 0,9m	Nature: Argile limoneuse
------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

dates de l'essai : 18 au 22 / 06 / 2021

Echantillon à Wn

teneur en eau fraction 0/50mm 16,3%
 teneur en eau fraction 0/20mm 16,3%

masse volumique sèche (T/m³) 1,78
 selon mode opératoire CBR et IPI
IPI mesuré 6

Echantillon humidifié

teneur en eau fraction 0/20mm 19,1%

masse volumique sèche (T/m³) 1,76
 selon mode opératoire CBR et IPI
IPI mesuré 3,5

Echantillon humidifié Traité à 1,5% de chaux

teneur en eau fraction 0/20mm 18,0% avant immersion
 teneur en eau fraction 0/20mm 20,6% après immersion
 gonflement mesuré 0,20%

masse volumique sèche (T/m³) 1,74
 selon mode opératoire CBR et IPI
IPI mesuré 14
CBR mesuré 19
 CBRI/IPI 1,4

Résultat : traitement adapté

6 SYNTHÈSE

6.1 PROJETS D'HABITATION

6.1.1 SISMICITE

Le site étant classé en zone 1, la réglementation parasismique n'est pas applicable.

6.1.2 ZONE D'INFLUENCE GEOTECHNIQUE (ZIG)

• la ZIG sera déterminée au cas par cas en mission G2 AVP en fonction de l'implantation des projets, des terrassements, des avoisinants, de l'environnement...

6.1.3 TERRASSEMENT, SOUTÈNEMENT (PLEINE MASSE, PLATEFORME)

Ce qui est demandé :

• sans condition particulière en dehors des précautions d'usage de terrassement pour les sols fins (très dégradables par les engins en présence d'eau) : éviter la circulation d'engins au droit du projet en cas de précipitations, travail en rétro ...

6.1.4 HYDROGÉOLOGIE ET DRAINAGE

L'étude réalisée est ponctuelle et d'une représentativité limitée par les informations portées à notre connaissance et à la période de réalisation. Elle ne permet pas de se prononcer avec précision sur la présence de l'eau (origine, position, débit, périodicité). Cet aspect s'il conditionne la conception du projet devra faire l'objet d'une étude spécifique.

La conception des drainages s'ils sont nécessaires, revient à la maîtrise d'œuvre et pourra faire l'objet d'une mission spécifique (G2 PRO). Dans tous les cas, ils seront réalisés conformément au DTU 20.1.

Contexte hydrogéologique : sols superficiels peu perméables surmontant des couches imperméables

Ce contexte apparaît a priori défavorable.

Présence d'eau sur le site : détectée en D1 à partir de 3,4m le jour de l'intervention

Ordre de grandeur des perméabilités des sols rencontrés sur le site.

(valeurs indicatives variables en fonction de la teneur en eau)

Ces données ne pourront pas être utilisées dans le cadre de la définition (type et dimensionnement) des dispositifs de traitement des eaux usées ou pluviales. Si nécessaire, prévoir une étude spécifique

Perméabilité (K)	mm/h	15	30	50	200	> 500
	m/s	$4,1 \cdot 10^{-6}$	$8,3 \cdot 10^{-6}$	$1,4 \cdot 10^{-5}$	$5,5 \cdot 10^{-5}$	$> 1,4 \cdot 10^{-4}$
Sols types	argileux	limoneux	sablo-limoneux	sableux	graveleux	
Capacité de traitement Eaux Usées	nulle	faible	favorable	favorable	défavorable	
Capacité d'infiltration Eaux Pluviales	nulle	mauvaise	faible	favorable	très favorable	
argile limoneuse remaniée avec morceaux de briques						
argile limoneuse marron						
sable bariolé grésifié						

Gestion des eaux demandée :

Collecte

- **Objectif** : protection de l'ouvrage et des sols de fondation contre la dégradation des caractéristiques mécaniques ou le gonflement
- **Principe** : drainage et protection périphériques de l'ouvrage conformes au DTU 20.1 et spécifiques aux sols argileux.
- **Description** : contexte de sol peu perméable, terrain en pente.

6.1.5 NIVEAU BAS

Compte tenu de la présence d'argiles sensibles au phénomène de retrait/gonflement, ARMASOL préconise la mise en œuvre d'une dalle ou d'un plancher portés sur vide sanitaire.

6.1.6 FONDATEMENTS PROPOSEES

Type : Semelles filantes.

Voir également la rigidification en adaptation de la structure.

Les contraintes admissibles seront définies en mission G2AVP

Valeurs de résistance mécanique déduites des essais sur site :

Résistance DPSH-B (LX) $q_d = 3 \text{ MPa}$ (NF 22476-2 annexe E)

Sol d'ancrage : argile limoneuse marron

- rattaché à 'Alluvions actuelles et modernes des cours d'eau secondaires'
- attention sol dégradable par l'eau ou les engins : perte des caractéristiques mécaniques

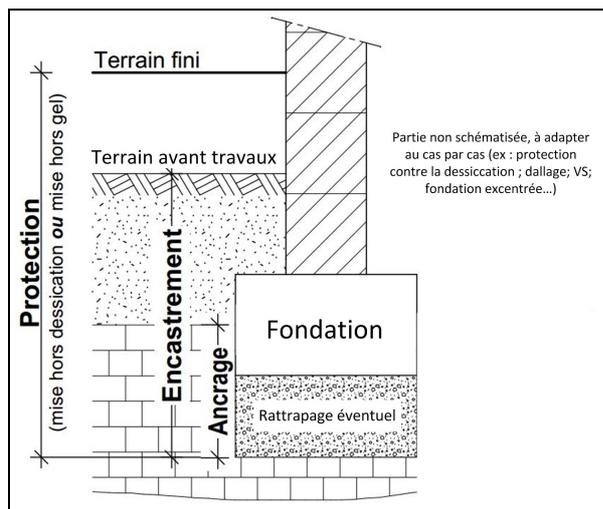
Profondeurs jusqu'à la base des fondations :
Le schéma est à adapter aux valeurs ci-dessous

Encastrement : à partir de 1,3 m / terrain naturel avant travaux.

Protection :

- hors gel (selon le département et l'altitude)
- hors dessiccation : 1,2 m.

Elle sera nécessairement complétée, en même temps et au cas par cas, par des dispositions constructives de protection.



Contraintes géotechniques et environnementales :

- **Attention sol argileux :** respecter les dispositions constructives données en fin de chapitre

- sol sensible à l'eau homogène :

Les tassements différentiels prévisibles dans ce type de contexte, sont inférieurs à 1 cm. Ils sont faibles pour des charges et géométries de fondations proches. Ils peuvent en revanche être importants entre deux parties d'ouvrage chargées différemment (RdC/R+1) ou entre un poteau et des semelles.

Attention sol argileux :

Dans le cadre de notre mission et au stade actuel du projet, voici ce qui est demandé aux personnes chargées de la conception et réalisation du projet, voir également le schéma du BRGM en annexes :

- **l'adaptation précise ne relève pas de la phase G2 avant-projet. Il appartiendra à la maîtrise d'œuvre et/ou au maître d'ouvrage d'appliquer les principes ci-dessous et de les adapter en fonction du projet définitif, de l'aménagement du site et de son environnement.**

- limiter au maximum les variations hydriques des sols sous et à proximité des fondations, quelle que soit l'origine de l'eau (apports naturels ou artificiels) : drainage adapté placé à 2 m minimum des fondations, collecte des eaux de toiture et de toutes les surfaces étanches autour de la construction. Rejet des eaux collectées vers un exutoire éloigné de la construction (pas d'infiltration à moins de 10 m du projet, en cas d'infiltration vérifier la perméabilité du sol par une étude spécifique). Tous les réseaux d'eau seront conçus pour encaisser des déformations (raccords souples).

- empêcher la dessiccation : géo-membrane périphérique, éloignement de la végétation (1,5 fois la taille de l'arbre adulte) ou écran anti-racine, protection du sol dans le VS, éloignement des sources de chaleur...

- en cas de construction en limite de propriété, les présentes conclusions et préconisations (drainage, éloignement de la végétation...) devront être adaptées à l'environnement définitif (arbres voisins conservés, rejets d'eau, etc.). En cas d'impossibilité de maîtriser les variations hydriques dans les sols de fondations, il conviendra de modifier le projet ou les fondations. A valider par un géotechnicien en mission G2PRO.

- adaptation du projet : rigidification de l'ensemble de la structure, création de joints au niveau des discontinuités structurelles (ex: changements de niveaux ; décrochés de façade, décalage de niveaux...).

Préconisations générales

Conception

Important :
Utiliser du drain routier,
drainage agricole interdit.

Drain « routier »
Crépines dirigées vers le haut



Fond plat étanche

Drain « agricole »
crépine tout le tour



- Les drainages seront réalisés conformément au DTU 20.1 : ils seront mis en œuvre dans les sols peu à pas perméables avec la possibilité de rejeter l'eau vers un exutoire éloigné des fondations. Extraits NF DTU 20.1 : « il appartient au maître d'œuvre de se faire préciser par le maître de l'ouvrage les exigences relatives aux conditions d'utilisation des locaux. Drainer chaque fois que le bâtiment est fondé sur une couche peu perméable ...évacuer d'une manière efficace les eaux collectées »
- Maître d'Œuvre : vérifier que le planning prévisionnel est compatible avec le phasage de la réalisation (préparation, saison au moment des travaux)

Exécution

- Maître d'Œuvre : vérifier que ce document est bien transmis aux intervenants concernés et qu'il est appliqué.
- Vérifier la cohérence du planning des travaux avec la mise en conditions favorables du chantier.
- Prévoir des moyens en réserve en cas de décalage à une période défavorable.

Maintenance

- Maître de l'ouvrage : veiller à la maintenance des ouvrages géotechniques (ex.: les drains périphériques, les soutènements, les protections périphériques contre le retrait et le gonflement des argiles)

6.2 VOIRIE

6.2.1 TERRASSEMENTS

Dans l'état actuel des informations en notre possession, les terrassements pour la création de la voirie de desserte vont être réalisés sur de faibles épaisseurs (inférieures à 1 m). Ces terrassements intéresseront donc les horizons superficiels.

Nous rappelons qu'il convient de purger l'intégralité de la terre végétale et des sols remaniés ou remblayés. D'éventuels hors profils seront rattrapés avec des matériaux adaptés soigneusement compactés, selon les recommandations du GTR.

Les essais en laboratoire, réalisés sur les matériaux issus des sondages à la pelle mécanique, ont permis de déterminer la classification des matériaux en place qui serviront d'assise à la future voirie. (voir § 5.4)

Ils mettent en évidence des sols de type argileux et légèrement limoneux (classe GTR A2, en état m lors de leur prélèvement).

Compte tenu des hauteurs de terrassements prévues, les terrains rencontrés seront principalement de type « sols meubles ».

Des arrivées d'eau depuis la surface en période pluvieuse sont prévisibles. Des dispositions spécifiques devront être prises pour assurer à tout moment la mise au sec de la plateforme (réseau drainant, etc.)

Les plates formes tant en remblais qu'en déblais devront être protégées contre les arrivées d'eau et dressées avec des pentes adéquates pour permettre l'évacuation des eaux pluviales vers un exutoire et éviter toute stagnation d'eau. Elles devront être éventuellement protégées contre l'érosion.

6.2.2 TRAFICABILITE DE L'ARASE DE TERRASSEMENTS

Compte tenu de la nature des sols rencontrés (principalement argilo-limoneux et sensibles à l'eau), des problèmes de traficabilité vont apparaître en période défavorable. L'entreprise de gros œuvre devra prendre toutes les précautions pour garantir la circulation des engins (piste en matériau d'apport insensible à l'eau, géotextile, engins sur chenille...).

Il est rappelé que, selon le GTR, la mise en œuvre correcte de la couche de forme nécessite une arase de terrassements ayant un module EV2 de l'ordre de 35 MPa pour une couche de forme en matériaux traités, et de 15 à 20 MPa pour une couche de forme en matériaux granulaires.

Si ces conditions ne sont pas obtenues en phase travaux, un traitement spécifique des sols d'assise sera nécessaire (traitement de sol en place, purges complémentaires, intercalation d'un géotextile de renforcement et de séparation (R+S), cloutage (en D80/100mm), etc.)

6.2.3 PORTANCE DES SOLS SUPPORTS

En fonction de la nature des sols rencontrés (argiles légèrement argileuses de type A2) et de la saison des travaux, on peut s'attendre à des arases de type :

- PST2-AR1 (matériau dans un état hydrique moyen de bonne portance) dans le cadre de conditions météorologiques favorables.
- PST1-AR1 (matériaux humide sujets au matelassage) lors de conditions météorologiques défavorables et nécessitant un ou plusieurs des traitements vus au chapitre précédent pour être amenés en PST2/AR1
- AR0 (matériaux très humides – non traficables) lors de conditions très défavorables et nécessitant généralement la purge des matériaux.

A titre informatif, nous avons étudié le comportement du sol prélevé en P7, traité à 1,5% de chaux (voir §5.4).

A la teneur en eau naturelle $W=16,3\%$ on mesure $IPI=6$ sur le matériau non-traité (état m).

Après humidification pour mener le matériau à $W=19,1\%$ on mesure $IPI=3,5$ (état h)

Après traitement à 1,5% de chaux du matériau humidifié on mesure $IPI=14$ et $CBRI=19$

L'amélioration de portance est bonne (l'objectif du traitement à la chaux d'un matériau A2 pour remblai ou PST est d'obtenir $8 \leq IPI \leq 18$) et le rapport $CBRI/IPI > 1$ indique que le matériau traité résiste bien à l'immersion.

Un traitement à la chaux peut donc être appliqué à ces matériaux en PST, pour améliorer la portance de manière pérenne. (Attention, les valeurs obtenues ne suffisent pas pour définir les caractéristiques demandées pour l'emploi en couche de forme).

6.2.4 HYPOTHESES DE DIMENSIONNEMENT

Les hypothèses de dimensionnement prises sont les suivantes :

- Trafic : T5, trafic compris entre 0 et 9 PL/jour/sens (trafic TC1)
- Durée de service : 15 ans
- Plateforme de type PF2 avec $50 \text{ MPa} \leq EV2 < 80 \text{ MPa}$

6.2.5 OBTENTION DE LA PLATEFORME

Après décapage des terres superficielles, d'après le guide du LCPC-SETRA « Réalisation des remblais et des couches de forme », pour obtenir une plateforme de type PF2 avec un $EV2 \geq 50 \text{ MPa}$, sur une PST2-AR1 il faudra mettre en œuvre une épaisseur de 0.5 m de matériaux d'apport type D21 ou équivalent, épaisseur pouvant se réduire à 0.4 m avec la pose d'un géotextile R+S entre la PST et la couche de forme.

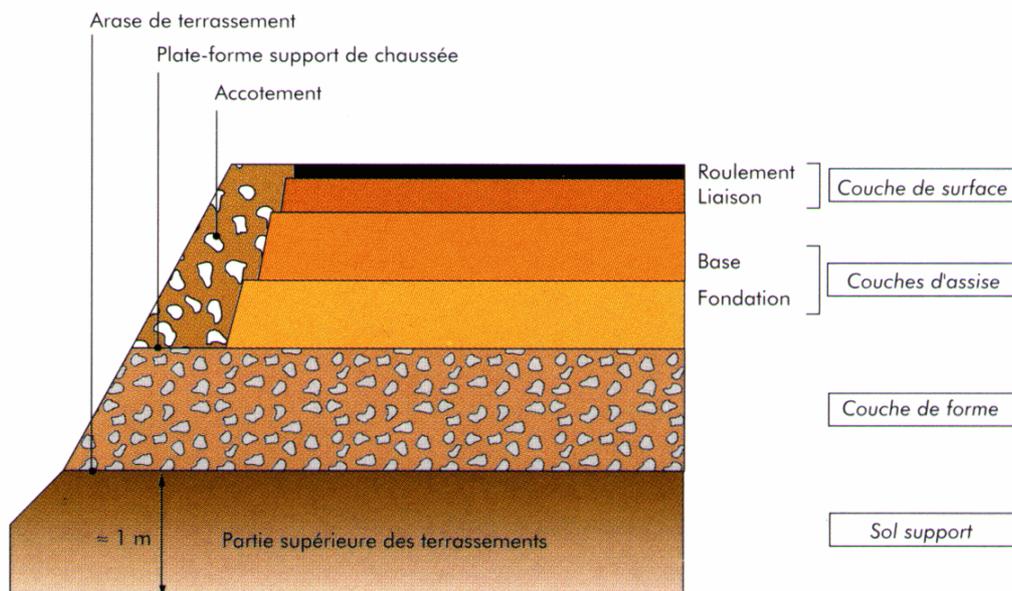
Le compactage des matériaux mis en place pour la constitution de la couche de forme devra être vérifié au moyen d'essais à la plaque.

D'après les essais d'identification réalisés, les matériaux prélevés ne peuvent pas être réutilisés en l'état pour réaliser la couche de forme.

6.2.6 STRUCTURES DE CHAUSSEE

Pour l'ébauche dimensionnelle des structures de chaussée, nous avons utilisé le « **Guide de conception et dimensionnement des chaussées – Grand Lyon** ».

Rappel : constitution d'une chaussée



Exemples de structure de chaussée :

La vocation de la voie étant de type desserte et le trafic étant faible, il est possible de s'orienter vers une voirie à structure souple.

Guide	Guide de conception et dimensionnement des chaussées – Grand Lyon	
Couche de surface	4 à 5 cm BBCS	ESU
Assise ou fondation	15 cm GNT 0/31.5	20 cm GNT 0/31.5
Couche de forme	50 cm (matériau de type D21 ou D31) ou 40 cm (matériau de type D21 ou D31) avec mise en place d'un géotextile	50 cm (matériau de type D21 ou D31) ou 40 cm (matériau de type D21 ou D31) avec mise en place d'un géotextile
Portance couche de forme à atteindre	PF2 = 50 MPa	PF2 = 50 MPa
Nature du fond de forme	Argile plus ou moins limoneuse	Argile plus ou moins limoneuse

6.2.7 REEMPLOI EN REMBLAI DE TRANCHEE

A la demande de SEE TY, qui prévoit le remblayage des tranchées en matériaux du site, éventuellement traités à la chaux, nous indiquons ici ces possibilités en fonction de :

- La nature des matériaux identifiés (argiles de classe GTR A2)
- Le résultat de l'essai de traitement (traitement à 1,5% de chaux : adapté)
- Les recommandations du guide technique « remblayage des tranchées »

Les argiles du site de classe A2 peuvent être utilisées en matériau de remblai selon les modalités suivantes :

 Lit de pose et enrobage :

l'emploi des matériaux A2 est totalement exclu pour les lits de pose et les zones d'enrobage.

 Remblais de qualité Q4 (partie inférieure des remblais) :

réemploi possible des A2 traités ou non traités pour les remblais de qualité Q4.

 Remblais qualité Q3 (partie supérieure des remblais) :

le guide de remblayage des tranchées émet des réserves quant au remploi des matériaux A2, qui doivent être obligatoirement traités et dont la mise en œuvre est qualifiée de « chantier expérimental ».

Le réemploi se fera après traitement à 1,5% de chaux en appliquant les modalités de mise en œuvre et compactage des matériaux A2.

Attention toutefois, du fait d'une difficulté de compactage plus importante des matériaux argileux que des matériaux granulaires couramment utilisés, il est très important de parfaitement maîtriser les conditions de mise en œuvre.

Pour les matériaux non traités :

La vérification de l'état hydrique du matériau mis en œuvre se fera par référence à l'OPN du matériau, à faire déterminer par la maîtrise d'œuvre ou le laboratoire de l'entreprise.

La teneur en eau du matériau doit être mesurée pour vérifier l'état hydrique du matériau utilisé - qui doit être m ou h.

Les largeurs de tranchées devront permettre un compactage sans « effet de bord » et pour cela être conformes aux demandes du guide de remblayage des tranchées.

L'entreprise présentera l'atelier de compactage prévu, le type et la classe du compacteur et les épaisseurs de couches maximales autorisées pour le couple matériau-matériel employé. Il indiquera les objectifs de q/l qu'il a retenu.

Le contrôle de la compacité et du respect de l'épaisseur des couches peut se faire au pénétromètre dynamique en prenant en compte l'état hydrique effectivement constaté à la mise en œuvre. La maîtrise d'œuvre ou l'entreprise pourront proposer également des solutions de contrôle de remplacement.

Pour les matériaux traités à la chaux :

La vérification de l'état hydrique du matériau mis en œuvre se fera par référence à l'OPN du matériau traité, à faire déterminer par la maîtrise d'œuvre ou le laboratoire de l'entreprise.

La teneur en eau du matériau doit être mesurée avant traitement pour être ajustée lors du traitement, qui se fera à une teneur en eau légèrement supérieure ou égale à l'OPN du matériau traité.

La teneur en eau du matériau doit être également mesurée après traitement pour vérifier l'état hydrique du matériau utilisé - qui doit être m ou h.

Les largeurs de tranchées devront permettre un compactage sans « effet de bord » et pour cela être conformes aux demandes du guide de remblayage des tranchées.

L'entreprise présentera l'atelier de compactage prévu, le type et la classe du compacteur et les épaisseurs de couches maximales autorisées pour le couple matériau-matériel employé. Il indiquera les objectifs de q/l qu'il a retenu.

Du fait de l'absence de référence à utiliser et de la difficulté à faire la part entre la résistance obtenue par compactage et celle acquise par prise du liant, le contrôle de la compacité et du respect de l'épaisseur des couches au pénétromètre dynamique n'est pas fiable. La maîtrise d'œuvre ou l'entreprise pourront proposer des solutions de contrôle de remplacement.

7 CONCLUSION

	FACTEURS FAVORABLES	FACTEURS DEFAVORABLES
Site	<ul style="list-style-type: none">• assainissement : raccordements prévus au réseau du lotissement à créer.	<ul style="list-style-type: none">• terrassements : sol dégradable par l'eau et les engins• présence d'eau : possible par ruissellement et rétention sur la plateforme
Sol	<ul style="list-style-type: none">• homogène• pas d'eau détectée : le jour de l'intervention sur site	<ul style="list-style-type: none">• minéraux argileux sensibles au retrait-gonflement

Conclusion

Pour cette étude, l'avis géotechnique est positif sous réserve de traiter les risques identifiés.

Mise en oeuvre par conditions météorologiques favorables.

Les facteurs défavorables identifiés ci-dessus devront faire l'objet d'une vigilance particulière et d'une adaptation du projet pour en limiter les conséquences.

Le ou les PPR existants sur la commune devront être consultés et appliqués au projet si nécessaire.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

Méthode ARMASOL

La méthode Armasol est basée sur la recherche et le traitement de l'hétérogénéité des sols, à l'origine des tassements différentiels. Les conséquences sont plus graves pour des ouvrages complexes ou sensibles.

Pour toutes les constructions, et plus spécialement lorsque les descentes de charges sont peu importantes, des solutions de fondations superficielles sont avant tout recherchées. Elles nécessitent souvent d'associer une rigidification de la structure à des protections périphériques (en particulier contre les variations hydriques).

Dans certains cas ou pour s'affranchir des aléas liés à l'exécution ou aux risques naturels (ex : argiles, eau...) des fondations profondes seront ou pourront être proposées. Elles feront appel à des techniques et des études spécifiques et seront mises en œuvre par des Entreprises spécialisées.

Limites et utilisation de ce document

Toute utilisation ou interprétation partielle de ce document, omission des sources de renseignement citées, ou non respect de la réglementation en vigueur et des règles de l'Art constitue une contrefaçon. Cette contrefaçon engage uniquement la responsabilité de son auteur, et elle est susceptible de porter atteinte à la fiabilité de la construction et d'aboutir à un sinistre.

Missions géotechniques

Le projet doit former un ensemble cohérent entre la construction et la prise en compte des risques naturels ou artificiels. Pour un fonctionnement fiable et pérenne de cet ensemble le projet doit être conçu en concertation entre la maîtrise d'œuvre (assurée en fonction des cas par le Constructeur, l'architecte, l'Entreprise...), l'ingénierie géotechnique et structure ainsi que les Entreprises.

Au stade actuel du projet, le document propose la solution qui semble être la plus adaptée. En fonction de l'évolution du projet, cette solution pourra devenir inadaptée (rapport caduc et non valable) et devra faire l'objet d'un réexamen (ex : changements d'implantation, de forme, de niveaux, de terrassements...).

Comme le prévoit la norme sur les missions géotechniques, la mission G2 AVP seule ne permet pas d'amener le projet à l'exécution.

Les missions géotechniques visent à identifier, évaluer, traiter les aléas liés à la conception, la réalisation, l'exécution et la maintenance de l'ouvrage.

Nous rappelons que : « le sous-sol est par sa nature même le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance. » (Extrait de la norme NFP 94-500 version 2013).

Tout élément nouveau ainsi que tout incident important survenu en cours de travaux engendrant un risque vis-à-vis de l'ouvrage sera impérativement signalé à ARMASOL afin d'être évalué, réduit ou annulé par des mesures appropriées. Cette méthodologie est conforme à la norme NFP94-500 et sera mise en œuvre en cas de découverte d'éléments nouveaux identifiés lors de reconnaissances complémentaires ou lors de l'exécution des fouilles et n'ayant pu être détecté lors des investigations géotechniques (exemple : cavité, hétérogénéité localisée, faille, remblais anciens ou récents, venue d'eau,...).

Cette méthodologie sera également appliquée en cas de risque lié à une exécution non conforme des travaux (exemple : fouilles non curées, phasage des terrassements non respecté, absence de prise en compte des avoisinants et des éléments de la ZIG, ...).

Tout élément non communiqué à FIMUREX concernant la survenance d'un aléa géologique en cours de chantier ne saurait lui être opposable. *Le contrôle du déroulement des travaux de construction et de la qualité de la réalisation s'appuie sur les opérations suivantes, lorsqu'elles sont pertinentes :*

- vérifier la validité des hypothèses de calcul
- identifier les différences entre l'état réel du terrain et les hypothèses de calcul ;
- vérifier la conformité des travaux au projet.

Références documentaires (liste non exhaustive)

Normes

- NF-P 94-500 : Missions géotechniques types
- NF-P 94-115 : Sondage au pénétromètre type B
- NF-P 11-300 : Classification des sols
- NF-P 11-211 : Fondations superficielles
- NF-P 11-711 : Calcul des fondations superficielles
- Eurocode 7 : Calcul géotechnique, règles générales

Sites internet

- www.infoterre.brgm.fr
- www.geoportail.fr
- www.inondationsnappes.fr
- www.prim.net
- www.argiles.fr
- www.cavites.fr

Données locales

- DDRM : dossier départemental des risques majeurs
- DCS : dossier communal synthétique des risques majeurs
- DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
- PPR : plan de prévention des risques
- PLU : plan local d'urbanisme.

Complément d'informations et de préconisations

Correspondant à chaque partie

Chapitre 5 Données géologiques issues du BRGM

La classification des sols argileux, leur susceptibilité et leur aléa sont définis par le B.R.G.M. avec trois critères principaux : lithologie, minéralogie de la phase argileuse, comportement géotechnique en laboratoire.

Ceci a conduit le B.R.G.M. à éditer les cartes et les rapports départementaux accessibles au public sur le site www.argiles.fr.

Chapitre 5 Risques naturels

Important : cette partie traite uniquement des risques naturels. Elle ne correspond pas au formulaire* de l'état des risques naturels et technologiques (* disponible sur le site www.prim.net). Les données de ce paragraphe sont mises à jour à partir des documents et bases de données élaborés principalement par le MEEDDAT www.developpement-durable.gouv.fr et le BRGM www.brgm.fr.

Ces sources sont enrichies quotidiennement pour certaines d'entre elles, **une mise à jour est à effectuer régulièrement. Les données sont un résumé de ces sources qu'elles ne remplacent pas** : l'objectif dans ce document est de participer à l'information préventive sur les risques naturels au droit du site et dans son environnement.

Synthèse pour la commune de données récentes extraites de la base GASPARD du MEEDDAT

Des informations réglementaires sont également contenues dans les documents suivants :

- Initiés par le Préfet : **D.D.R.M.** (Dossier Départemental des Risques Majeurs) édition du 20/05/1996 et **D.C.S.** (Dossier Communal Synthétique des risques majeurs)
- Initié par le Maire : **D.I.C.R.I.M** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Initiés par le Préfet : **P.P.R.** (Plan de Prévention des Risques, anc. P.E.R., R111.3, PSS, PZI...).

Le B.R.G.M. demande de préciser que les cartes d'aléa sont destinées à servir de support pour des actions de prévention et qu'elles n'ont pas pour objet d'attester la présence ou l'absence de sol argileux au droit d'une parcelle. Leur échelle de précision et donc de validité est celle des données de base utilisées (à savoir, pour l'essentiel, les cartes géologiques éditées à l'échelle 1/50000) : elles donnent une indication sur la nature des formations argileuses affleurant dans le secteur de la parcelle considérée mais en aucun cas la nature lithologique exacte des terrains rencontrés au droit de cette parcelle.

Chapitre 7 Conception de la structure

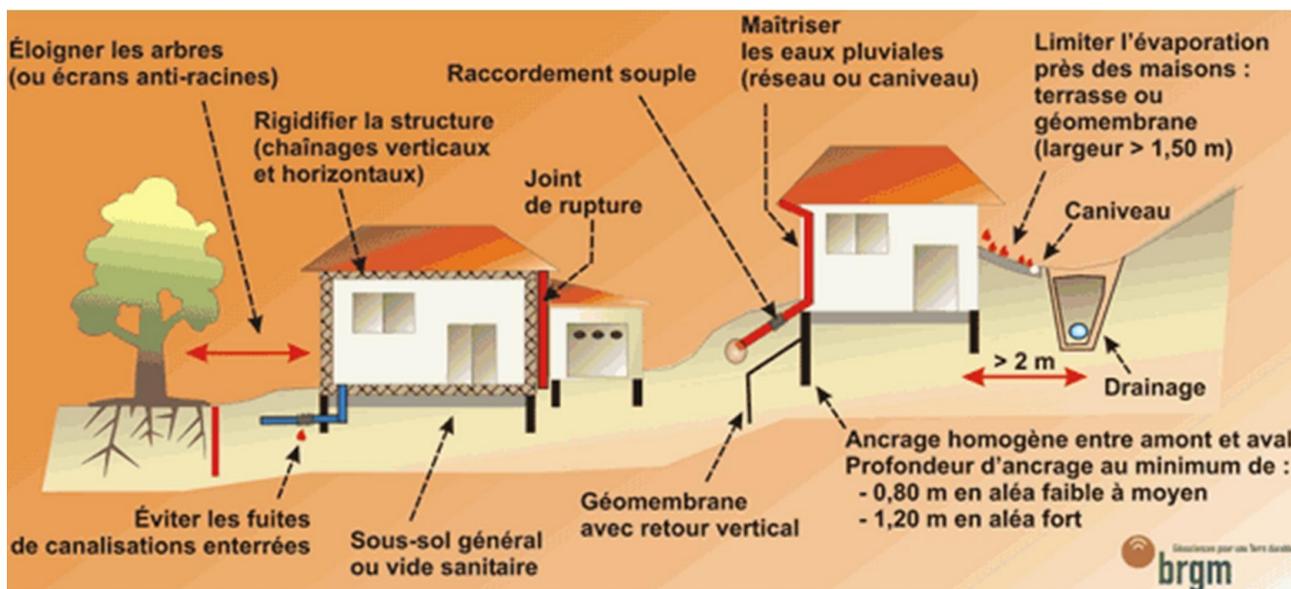
Les caractéristiques de l'ouvrage prévu seront comparées par le maître d'œuvre et le BET Structure à ce qui est demandé dans ce document. Si nécessaire des modifications seront apportées. Une structure est plus ou moins rigide (forme, conception, armatures...). Par exemple, un ouvrage de forme simple sur vide sanitaire en zone sismique est par nature rigide. Cette partie sera à préciser en mission G2 avec le géotechnicien en fonction des choix constructifs.

Chapitre 7 Préconisations complémentaires

Elles complètent l'avis et la conclusion détaillée en 4,1. Le contenu est amené à être complété et détaillé au fur et à mesure de l'enchaînement des missions géotechniques. Elles ne se substituent pas aux règles de construction en vigueur et aux dispositions constructives, instructions et exigences revendiquées par chaque corps de métier dans son domaine de compétences et de responsabilité : BET, terrassement, drainage, maçonnerie et gros œuvre, etc.

Chapitre 5 Données sur l'eau

Note importante : cette synthèse a pour objectif de regrouper les données sur l'eau susceptibles d'avoir une influence pour le projet. Elle est établie à l'issue d'une étude très courte dans le temps. Certaines données relatives au passé du site ne sont pas vérifiables, d'autres ne sont plus connues de mémoire d'homme. Des ouvrages de protection, d'aménagement et des travaux sont réalisés ou disparaissent dans le temps : tout organisme et toute personne qui a connaissance d'une information non rapportée dans ce document doit en informer le Maître de l'ouvrage ou son Maître d'Œuvre.



Présentation des missions d'ingénierie géotechnique NF P 94 500 novembre 2013 (extraits)

Tout site peut générer des incertitudes et risques géotechniques pouvant compromettre la réalisation d'un projet d'aménagement de site ou de construction d'ouvrage.

Les études géotechniques répondent à la nécessité d'identifier les incertitudes et risques induits et en réduire ainsi les impacts sur le projet ou les avoisinants par application, en phase conception, de mesures préventives et en phase réalisation, de dispositions correctives prédéfinies. Au fil des années, plusieurs facteurs ont évolué défavorablement :

- les terrains encore disponibles sont souvent de qualité géotechnique médiocre ;
- la complexité des projets augmente. Les nouvelles méthodes d'exécution sont souvent sophistiquées et s'adaptent mal aux incertitudes et risques géotechniques ;
- l'environnement et/ou le voisinage est de plus en plus sensible à toute perturbation. Ce constat justifie l'intervention de nombreux spécialistes, d'où des problèmes d'interfaces plus nombreux et une coordination difficile.

Devant cette complexité croissante des projets et des risques associés, une connaissance approfondie du sous-sol est requise. Or, le sous-sol est par nature le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance.

La connaissance du contexte géologique et géotechnique du site et la prévision du comportement de l'ouvrage projeté (interaction sol-structure), tant en phase de réalisation que pendant sa durée de vie, sont donc primordiales pour assurer une bonne maîtrise des risques géotechniques inhérents à tout projet.

La **gestion des risques géotechniques est indispensable** pour fiabiliser le délai de réalisation, le coût final et la qualité de l'ouvrage, en toute sécurité et à la satisfaction du voisinage : **elle doit être permanente (mise à jour au fur et à mesure du déroulement des phases de conception et de réalisation du projet) et comporter les trois volets habituels pour toute gestion efficace des risques : identification, évaluation, traitement.**

L'expérience montre que tout investissement fait par le maître d'ouvrage en phase de conception permet une meilleure maîtrise des risques et des coûts liés au site et aux sols, comme le montre par exemple, l'approche quantitative faite pour les ouvrages souterrains.

Classification des missions types d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ÉTAPE 1 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PREALABLES (G1)

Ces missions excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elles comprennent deux phases :

Phase ETUDE DE SITE (G1ES)

Réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS, elle permet une première identification des risques géotechniques d'un site :

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.
- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION (G1 PGC)

Réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS elle permet de réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à ce stade de l'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels) ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, amélioration de sols).

ÉTAPE 2 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE CONCEPTION (G2)

Elles permettent l'élaboration des projets des ouvrages géotechniques et réduisent les conséquences des risques géologiques importants identifiés. Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et sont réalisées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre. Elles comprennent trois phases :

Phase Avant-Projet (G2 AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (G2 PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT (G2 DCE/ACT)

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques :

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel)
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ÉTAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées)

ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXÉCUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Étude

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Etablir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXÉCUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant :

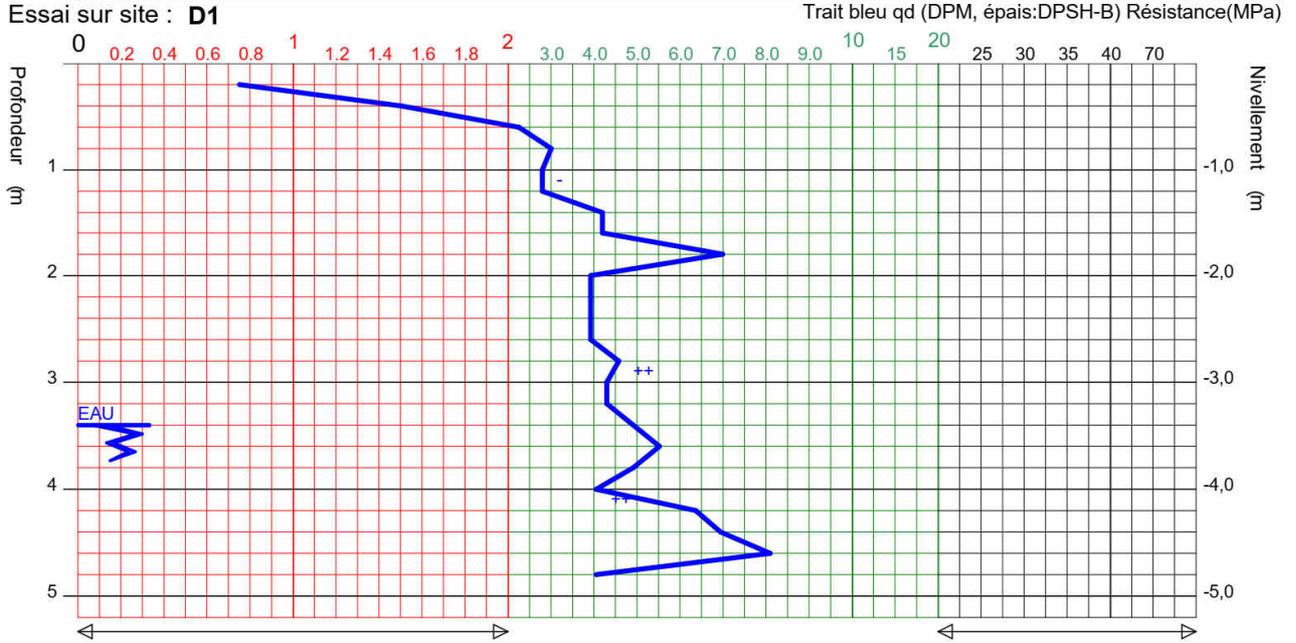
- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage	Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux À toute étape		
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

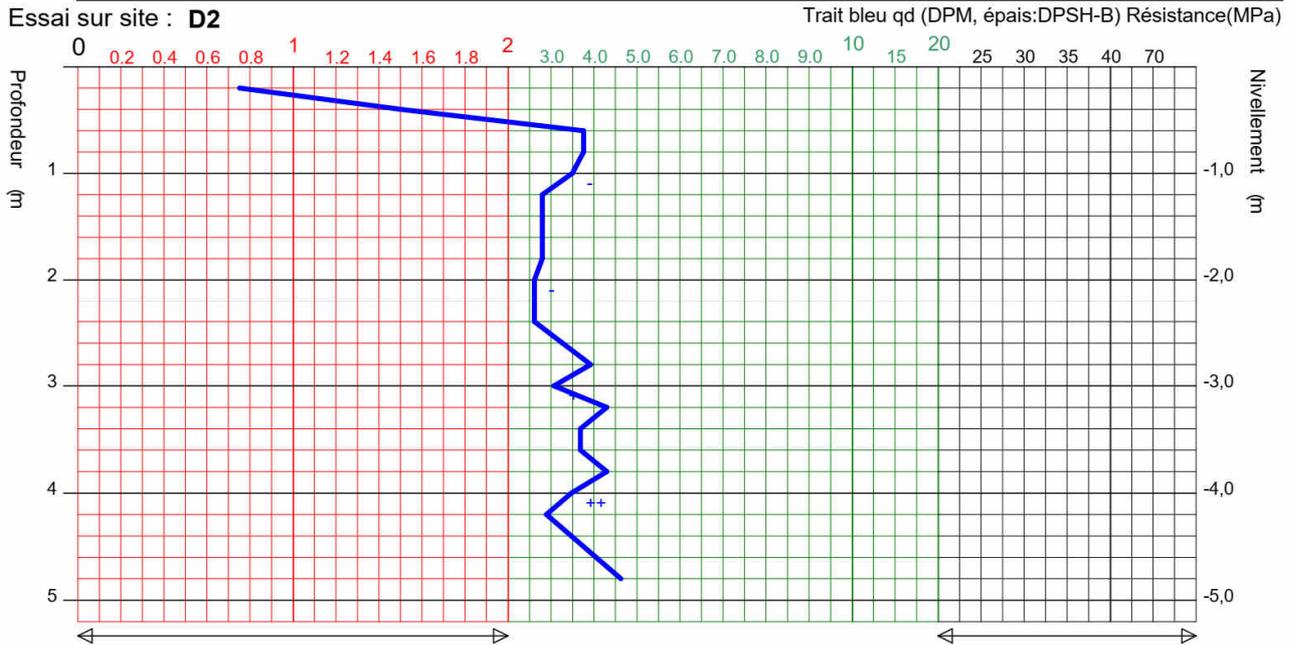
ARMASOL	Dossier AQU21E059GA	Annexe A
---------	---------------------	----------

Date: 16/06/2021	Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE	Nivellement: 0,0
Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm ² , chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)		



4,8 m Arrêt volontaire

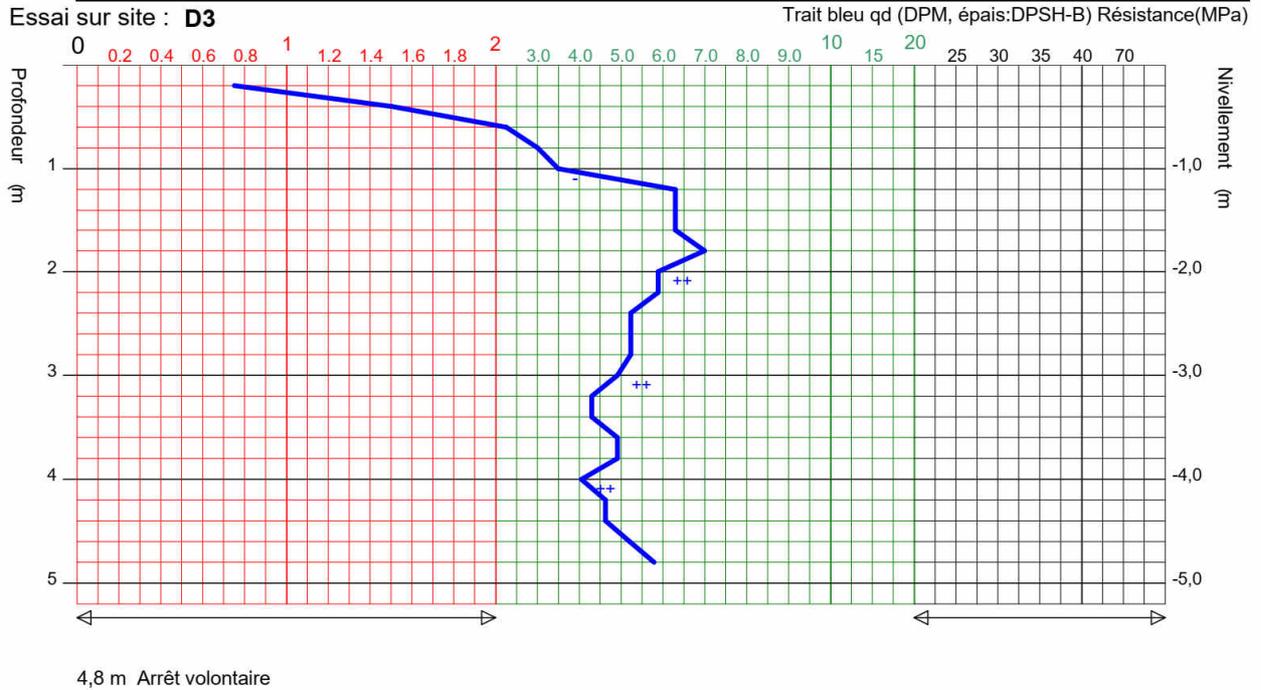
Date: 16/06/2021	Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE	Nivellement: 0,0
Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm ² , chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)		



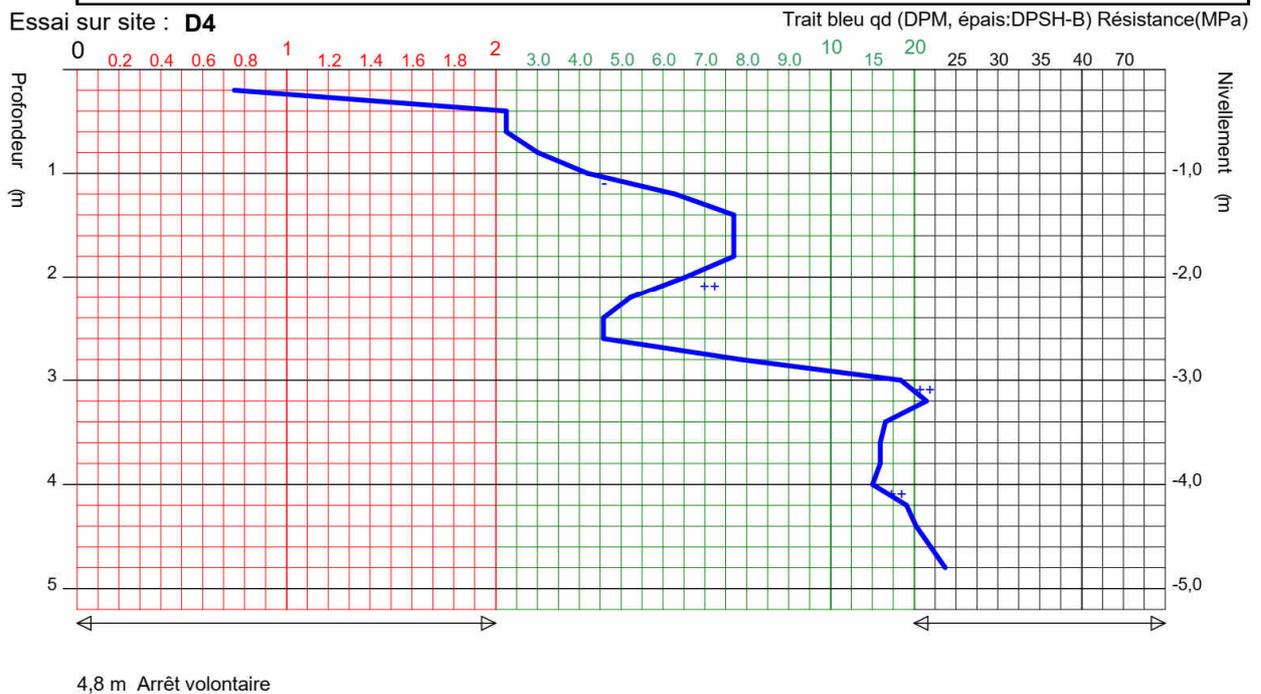
4,8 m Arrêt volontaire

<h1>ARMASOL</h1>	Dossier AQU21E059GA	Annexe B

Date: 16/06/2021 Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE Nivellement: 0,0
 Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

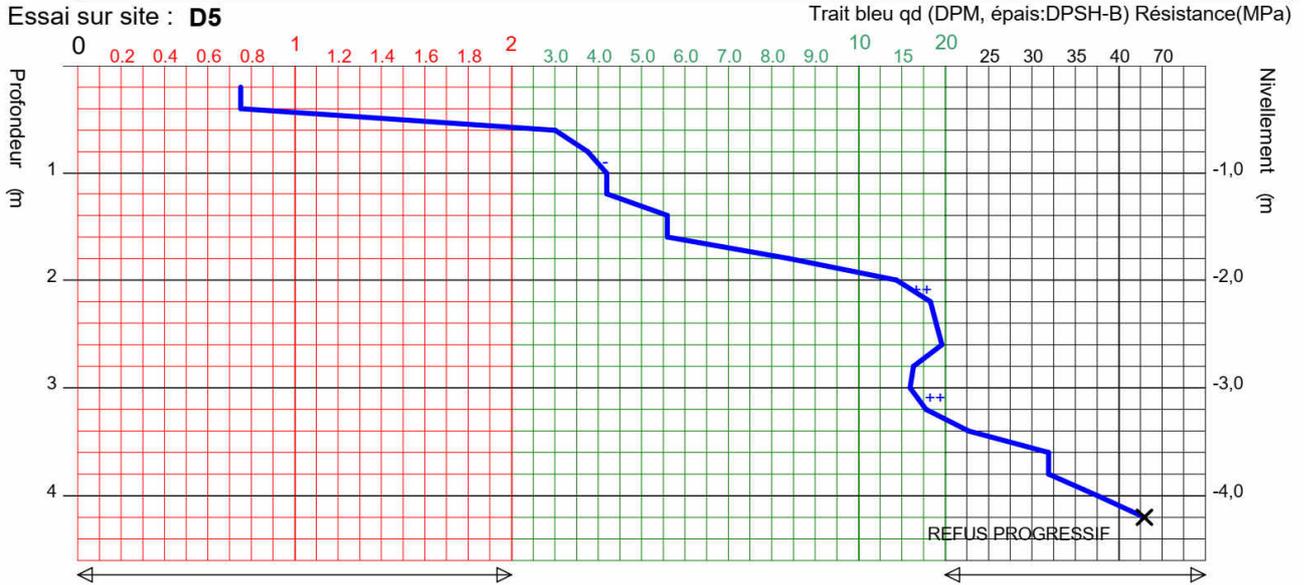


Date: 16/06/2021 Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE Nivellement: 0,0
 Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

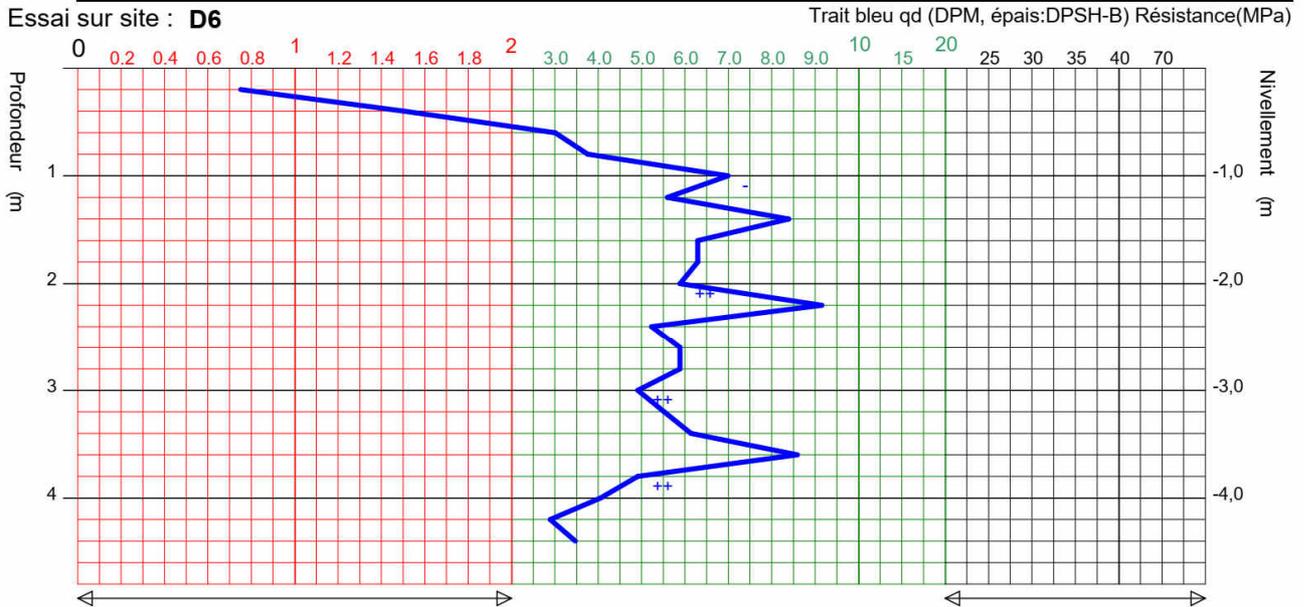


<h1>ARMASOL</h1>	Dossier AQU21E059GA	Annexe C

Date: 16/06/2021 Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE Nivellement: 0,0
 Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



Date: 16/06/2021 Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE Nivellement: 0,0
 Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



4,4 m Arrêt volontaire

